

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 6 septembre 2017 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 Madia Shemk, conseillère # 5
 MM. Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
 Élézar Lepage, conseiller # 6

Absences motivées : MM. Michel Dubé, conseiller siège 1
 Roger Dubé, conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

260-17 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 24.1 Contrat employé été
 - 24.2 Borne de recharge
- et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :*

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 17 août 2017
5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 août 2017
6. Comptes
7. Correspondance
8. Convalescence
9. Rémunération élections
10. Élections - Informations
11. Pavillon – Peinture et autres
12. Asphaltage – Rue du Quai
13. Travaux Taxe d'essence et contribution du Québec (TECQ) – Nouvelle programmation (trottoirs, toitures, loisirs..)
14. Paiement 2^e tranche – Sécurité du Québec
15. Entretien jardinières
16. Demande de don – Maison des Jeunes
17. Loisirs - Permis restaurateur
18. Financement – Initiation à la pêche
19. Carnet de santé du lac
20. Cour municipale
21. Demande d'un citoyen
22. Employés aux chemins d'hiver
23. Toilettes - Belvédère
24. Affaires nouvelles
- Période de questions
25. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

261-17 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 AOÛT 2017

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

262-17 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOUTEMENT TENUE LE 17 AOÛT 2017

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

D'accepter le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 17 août 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

263-17 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 AOÛT 2017

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 août 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

264-17 6. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

D'autoriser le paiement des comptes suivants.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires employés


Chèque # 12488 à # 12517	Chèques de la liste des comptes du 7 août 2017	<u>21 290,66\$</u>
Chèque # 12518 Normand Fontaine	Réso 181-17 Arrosage fleurs (4 sem.)	520,00 \$
Chèque # 12519 OYMH	Réso 248-17 Révision budgétaire	3 160,00
Chèque # 12520 Poste Canada	Envoi collectif Inauguration pavillon, marché public	35,07
Chèque # 12521 Sfarw Direct	Câble chalets	65,51
Chèque # 12522 Hydro Québec	Garage, Loisirs, chalet, ... (7 factures)	2 420,50
Chèque # 12523 Déry télécom	Téléphone (6)	302,75
Chèque # 12524 Pauline Beaulieu	Réso 88-17 Fleurs - août	101,50
Chèque # 12525 Micheline Rodrigue	Réso 317-16 Conciergerie août (75, Princ.)	633,59
Chèque # 12526 Chantal Corbin	Réso 318-16 Conciergerie et fleurs (73, Princ.)	223,30
Chèque # 12527 Hydro Québec	4 ^e rang, 108 Principale	1 015,04
Chèque # 12528 Revenu Canada	Remises août 2017 (eur)	370,17
Chèque # 12529 Revenu Québec	Remises août 2017 (eur)	2 454,17
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 23-07-2017 au 26-08-2017	<u>207,56</u>

TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

COMPTES À PAYER

1. Ass. Directeurs municipaux	2 inscriptions Formation	699,04
2. Ass. Forestière Bas-Laurentienne	Jeux d'été animation	50,00
3. Auto parts plus	Graisse, lubr, solvant...	209,96
4. Autobus F. Lavoie	Sortie terrain jeux (réso 230-17)	258,69
5. Beaulieu Bertier	Déplacement	60,20
6. Beaulieu Cindy	Achats terrain de jeux (réso 250-17)	52,69
7. Biologie Aménagement BSL	Analyses d'eau	458,70
8. Camping Québec	Renouvellement adhésion	293,82
9. Crevier Lubrifants inc	Huile hydraulique	270,72
10. Dépanneur Chez Carole	Produits nettoyagees	286,96
11. Dickner inc.	Laveuse, étiquettes ponceau... etc (réso 253-17)	8 236,32
12. Dubé Sylvie	Déplacement (formation)	92,88
13. Dynaco BMR	Chaîne de portes (pavillon)	29,16
14. Entreprises Camille Ouellet et fils	Nipple union bride réduit	122,06
15. Entreprises Boucher et Santerre	Essence	414,22
16. Fonds d'information sur le territoire	Mutation	8,00
17. Gestion Gira (cinéma Lido)	Sortie jeux d'été (Réso 250-17)	136,00
18. Gouttières Anaclel	Gouttières Pavillon	1 897,07
19. Groupe Voyer inc	Démarrure tête pompe (réso 246-17)	6 797,44
20. Groupe Ultima	Augmentation assurances Pavillon (suite travaux)	198,00
21. Imprimerie Publicom	Enveloppes	339,18
22. Info Dimanche	Avis public, appel d'offre	324,23
23. InfoTech	Formation logiciel élection	264,44
24. Information	Connecter câble (borne)	169,59
25. Innotex inc.	Nettoyage pantalons	458,63
26. Les services Kopilab	Fournitures de bureau, encre	290,51
27. Lavoie Francis	Déplacements sécurité incendie	48,16
28. Les entreprises Rémi Charest	Boulon écrou hexagone	131,52

29.	Livre-tout inc.	Messagerie (corde étiquettes)	18.20
30.	Macpek inc.	Batterie, extension aile	646.19
31.	Magasin Coop Squatec	Tuyau flex	36.75
32.	Matériaux du Lac	Chalet, pavillon, loisirs...	1 182.41
33.	Métal A. P	Soudure	106.13
34.	Ministre des Finances	Bail lots grève	75.88
35.	MR Pouchet inc. Grossiste	Boss valve, nipples, adapt.	241.26
36.	MRC Témiscouata	Renouvellement anti-virus	60.31
37.	Nettoyeur Christine	Serviettes industrielles	68.99
38.	Pétroles JMB	Diesel 89.2.4L/.8950\$	918.31
39.	Pièces autos Rimouski	Gants nitrile chalumau (crédits 47.99 fact 580048)	179.56
40.	Postes Canada	Env. coll. Pêche mouche	32.41
41.	Régie intercommunale	Ordure, récupération	4 847.80
42.	Resto chez Lelou	Inauguration pavillon (gâteau)	71.86
43.	Samson Electric	Finaliser borne recharge	206.68
44.	Sam Express	Produits nettoyage (Parc Natur' Ailes)	112.25
45.	Scie mécanique L. Ouellet inc.	Bobine oregon	45.94
46.	Technopneu	Valve tubeless	450.22
47.	Wurthi Canada Ltd	Rochet	109.00
	TOTAL COMPTES À PAYER		<u>32 008.36 \$</u>


Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. CORRESPONDANCE

1. Reçu par dépôt le 4 septembre la 1^{re} tranche de subvention pour l'entretien du réseau routier local au montant de 56 870 \$, le reste à recevoir d'environ 22 000 \$ à la fin novembre (01-38131).
2. Dépôt direct de 8 563,53 \$ comme 2^e redistribution 2017 – éoliens. Total à jour 23 542 \$ sur un budget de 24 000\$ (01-23498).
3. Information que Steven Lévesque, étudiant en bioécologie (fils de Vicky Ouellet) est autorisé à capturer des poissons dans le cadre du cours « Réalisation d'un projet technique en bioécologie » dans le lac des aigles, du 25 août au 01 octobre.
4. Copie de la lettre que le MAMOT a envoyé à la MRC concernant leur projet de règlement 02-10-22 en vue de modifier son schéma d'aménagement révisé. Certains éléments de ce projet ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales,...
5. Courriel reçu de Mme Maryse Malenfant du MAMOT nous informant qu'elle débute au bureau de Rimouski comme nouvelle directrice régionale du Bas-Saint-Laurent (M. Gilles Julien a pris sa retraite cet été).
6. Les Cuisines collectives du Haut-Pays vous remercient pour le prêt du local lors de leurs ateliers. L'horaire pour 2017-2018 débutera mercredi, le 18 octobre jusqu'au 16 mai 2018 (8 semaines).
7. Service accès-emploi nous informe que des ventes de débarras auront lieu à l'écocentre de Squatec, les samedis 9 septembre et 4 novembre.
8. La Ville de Pôhénégamook nous remercie pour notre sens de la solidarité suite à notre appui à leur dossier de sinistre qui n'est toujours pas réglé depuis juillet 2015 et nous invite à un Grand rassemblement populaire le 17 septembre à compter de 13 h à l'Hôtel de ville au 1309, Principale.
9. La SADC organise son Gala de l'Entreprise qui se tiendra le 18 novembre à l'école secondaire de Dégelis. La vente de billets se fera électroniquement à compter de la mi-septembre. Coût de 80 \$ + taxes.
10. Information du maire reçue à la MRC que le parc national du Lac-Témiscouata a été créé afin de préserver un échantillon représentatif de la région naturelle des monts Notre-Dame.
11. L'assemblée générale de l'Association de développement de la Vallée des Lacs (ADVL) aura lieu le 21 septembre à 19 h 30 à la salle du conseil de l'Édifice municipal de Squatec.

265-17

8. CONVALÉSCENCE

L'adjointe administrative Mme Nadia Castonguay subira une opération vendredi le 8 septembre (ménisque). Elle devrait être de retour vers le 23 octobre.

Le conseiller M. Michel Dubé a été opéré d'urgence mercredi pour appendicite.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre un panier de fruits avec une carte de prompt rétablissement à chacun d'eux

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5242


Maire

DG

266-17

9. RÉMUNÉRATIONS - ÉLECTIONS

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte la rémunération du personnel électoral ou référendaire tel que proposé par le Ministère des affaires municipales (MAMOT).

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10.

ÉLECTIONS - INFORMATIONS

Informations fournies par la présidente d'élections Mme Francine Beaulieu.

L'article 314.2 de la L.E.R.M. prévoit que le conseil ne peut siéger du 4 octobre 16 h 30 et cette période prend fin quand la majorité des candidats élus a prêté serment.

Le candidat élu doit prêter serment dans les 30 jours à compter de la proclamation de son élection, ceci est très important car passé ce délai la loi prévoit la vacance du poste d'un membre du conseil qui est en défaut de prêter serment. (Article 330 L.E.R.M.)

SM-1 Avis public d'élection (Publié le 24 août) : Période pour déposer sa déclaration de candidature du vendredi 22 septembre au vendredi 6 octobre. Doit être déposée à la présidente d'élection, Francine Beaulieu au bureau municipal aux jours et heures de l'avis public soit les lundis, mardis, jeudis de 13 h à 16 h et vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et vendredi le 6 sans arrêt de 9 h à 16 h 30. Aucun dépôt les mercredis (bureau fermé au public).

Une copie du SM-1 est remise à chaque conseiller.

Toutes les déclarations de candidatures reçues, seront inscrites sur le site internet du MAMOT.

11.

PAVILLON - PEINTURE ET AUTRE

Poêle à granules et cheminée, Accès handicapés (au printemps prochain). Revêtement extérieur, Gouttières, Peinture

267-17

11.1 PAVILLON - POÊLE À GRANULES

2 estimations ont été demandées pour un poêle à granules, la cheminée et toute l'installation auprès de Cheminée BSL au coût de 9 880.13 \$ (taxes incluses) et Au coin du feu au coût de 7 041.19 (taxes incluses)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat d'un poêle à granules du fournisseur « Au coin du feu », au coût d'environ 7 041.19 (taxes incluses).

Facture à être intégrée au Programme PIC 150.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à la majorité.

268-17

11.2 PAVILLON - DEVANTURE

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour effectuer la finition de la devanture du Pavillon du lac en petites planches de bois. Travaux dans le cadre de PIC 150.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

269-17

12. ASPHALTAGE - RUE DU QUAI

Asphalte - rue du quai : longueur 0,4 kilomètres à environ 70 000 \$ pour programmation taxe d'essence révisée. (Aucune estimation demandée).

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ajoute à la programmation révisée TECQ 2014-2018 l'asphaltage (pavage) de la rue du Quai à être réalisée en 2018-2019.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5243


Maire

DG

13. TRAVAUX TAXE D'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018) –
NOUVELLE PROGRAMMATION

Tableau remis à chaque élu

271-17

13.1 NOUVELLE PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à soumettre une programmation révisée au MAMOT suite à l'approbation de notre Plan d'intervention;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la dernière version la plus récente de la Programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à attendre le seul minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

271-17


13.2 TROTTOIRS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Pierre-Claude Gagnon, au coût forfaitaire d'environ 2 500 \$ pour évaluer les emprises... pour l'installation de trottoirs de 5 pieds de large sur la rue Principale, de la Bar Le Repair, 88, rue Principale à chez M. Jacques Paré au 126, rue Principale.

*Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5244



Maire DG

- 272-17 14. PAIEMENT 2^E TRANCHE – SÛRETÉ DU QUÉBEC
La 2^e tranche à payer sera due le 31 octobre.
Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement au Ministère des Finances de la 2^e et dernière tranche de 2017 au montant de 12 725 \$ pour le service de la Sûreté du Québec.
Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 274-17 15. ENTRETIEN DES JARDINIÈRES
Saison Été 2017 c'est-à-dire du lundi, 11 juin jusqu'à la fin de l'été aux environs du samedi, le 23 septembre 2017 (environ 15 semaines). Réso 138-17.
Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheinik
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prolonge l'arrosage des fleurs, aux 2 jours, jusqu'au 7 octobre et paie à M. Normand Fontaine 20 \$/jour.
Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 274-17 16. DEMANDE DE DONS – MAISON DES JEUNES
Lettre de la Maison des Jeunes pour demande de dons en argent.
Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ pour 2017 à la Maison des Jeunes et leur demande de modifier la lettre de demande qui parle de 2016-2017 et que pour les futures demandes, de fournir leurs États de revenus et dépenses.
Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 275-17 17. LOISIRS – PERMIS RESTAURATEUR
Le permis des Loisirs pour vendre et préparer des aliments, d'Agriculture, pêcheries et alimentation Québec expire le 15 octobre et ne peut être transféré.
Le coût pour un permis est de 443 \$ + frais d'ouverture de dossier. Une personne doit être formée et posséder une attestation en hygiène et salubrité alimentaires.
L'année dernière en janvier une inspectrice de Rimouski était allée faire une inspection, les risques... produits d'assainissement étaient absents, les planches à découper avec fissures, ...
Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne prenne pas de permis de restaurateur, le coût étant trop élevé.
Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 276-17 18. FINANCEMENT – INITIATION À LA PÊCHE
Demande d'appui à un projet initiation à la pêche projet soumis au FLD. La municipalité doit investir un montant de 1 526 \$
Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet d'initiation à la pêche déposé au Fonds de développement du territoire (FDT) par la Corporation de développement de lac des aigles et accepte qu'un montant de 1 526 \$ réservé au Lac-des-Aigles dans ce fond serve à ce projet.
Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 277-17 19. CARNET DE SANTÉ DU LAC
Le carnet de santé du lac est terminé, l'Organisme du Bassin versant du Fleuve Saint-Jean (OBV/FSTJ) nous propose de venir le présenter à la population au début du mois d'octobre.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prête une copie du Carnet à M. Steven Lévesque, étudiant en bioécologie.
Et informe l'OBV/FSTJ que la présentation pourrait plutôt avoir lieu au printemps prochain (à l'ouverture de la pêche).
Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. COUR MUNICIPALE

278-17 20.1 PROJET DE RÈGLEMENT 146-17

*Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le projet de règlement numéro 146-17
annexé à la résolution abrogeant le règlement 145-17 autorisant la conclusion d'une
entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-
du-Loup afin de permettre, notamment l'adhésion de certaines municipalités à la cour
municipale.*

*Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PROJET DE RÈGLEMENT # 146-17

*RÈGLEMENT # 146-17 abrogeant le règlement # 145-17 autorisant la conclusion d'une
entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-
Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour
municipale.*

Présences : M. Claude Breaud, maire
 MME Nicole Beaufieu, conseillère # 3
 M. Nadia Sheink, conseillère # 5
 MM. Jean-Guy Beaufieu, conseiller # 2
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR
LE MAIRE**

CONSIDÉRANT QU'É le projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les
municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et
leurs pouvoirs adopté en juin 2017 modifie la façon de procéder pour adopter un règlement ;

CONSIDÉRANT QU' à l'adoption du règlement # 145-17 toutes les étapes relatives à son
adoption n'ont pas respecté celles édictées par le projet de loi 122 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et la présentation du règlement ont été faits aux
fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Que le règlement # 146-17 abroge le règlement # 145-17 Règlement
autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale
commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de
certaines municipalités à la cour municipale, et que le processus d'adoption sera refait selon le
projet de loi 122.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

*Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

AVIS DE MOTION

*La conseillère Madame Nicole Beaufieu présente l'avis de motion et le projet de règlement, et
à une prochaine séance du conseil, elle présentera un nouveau règlement abrogeant le
règlement 145-17 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour
municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion
de certaines municipalités à la cour municipale.*

279-17 20.2 PROJET DE RÈGLEMENT 147-17

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaufieu

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le projet de règlement numéro 147-17
annexé à la résolution, autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative
à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre,
notamment l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. »*

*Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PROJET DE RÈGLEMENT # 147-17

RÈGLEMENT # 147-17 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

Présences : M. Claude Breaud, maire
 MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 Madia Sheink, conseillère # 5
 MM. Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et la présentation du règlement ont été faits aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2017;

Que le règlement 147-17 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adopté.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : La Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 : Le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Aigles l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 147-17 a pour but de modifier l'entente actuelle relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup de manière à permettre à la MRC des Basques et aux municipalités de cette MRC d'adhérer à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup. »

AVIS DE MOTION

La conseillère Madame Nicole Beaulieu présente l'avis de motion et le projet de règlement #147-17, et à une prochaine séance du conseil, elle présentera un nouveau règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

280-17 21. DEMANDE D'UN CITOYEN

Fosse septique non vidangée en 2015 M. Patrice Croft (oublié, il avait acheté en juin 2014).

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rembourse à M. Patrice Croft 80 \$ soit le frais chargé en 2015 pour la vidange de fosses septiques non faites.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

281-17 22. EMPLOYÉS AUX CHEMINS D'HIWIER

M. Bruno Gendron ne reviendra pas comme employé aux chemins d'hiver.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Yves Caron comme employé aux chemins d'hiver et lui offre un salaire de 19,50 \$/heure pour 2017.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

282-17 23. TOILETTES - BELMÉDIÈRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande l'autorisation à la MRC de Témiscouata et au Ministère des Transports, de la mobilité réduite et de l'électrification des Transports pour installer une toilette sèche au bevoédère.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24. AFFAIRES NOUVELLES

24.1 CONTRAT EMPLOYÉ ÉTÉ

Le contrat à M. Doris Dubé termine le 18 septembre 2017 (contrat était du 7 mai au 18 septembre pour 19 semaines). Plusieurs projets en cours (Nord-du-Lac, ...)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître, M. Bertfrier Beaulieu à engager M. Doris Dubé lorsqu'il en a besoin.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24.2 BORNE DE RECHARGE

Courriel de Simon Bossé de la MRC reçu le 28-08-2017.

De : Simon Bossé [mailto:sbosse@mrctemis.ca], Envoyé : 28 août 2017 09:49
À : Francine Beaulieu' <info@lacedesaigles.ca> **Objet :** Tarification des bornes

Bonjour Francine,

Ça fait quelques personnes qui me contactent au sujet de la tarification des bornes de recharge que la MRC et les municipalités ont fait installer. Des utilisateurs me disent que davantage de personnes utiliseraient les bornes si leur tarif était de 1\$/h plutôt que 2,50\$ pour une recharge complète. Initialement, c'est la MRC qui a imposé aux municipalités le tarif de 2.50\$ mais je crois que c'était une erreur.

J'aimerais donc vérifier si vous êtes ouverts à modifier la tarification? Si c'est le cas, je vais m'occuper d'appeler HQ pour leur demander d'apporter le changement.
Merci et à bientôt!

Simon Bossé
Agent de développement-ruralité et économie sociale
Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la tarification pour la recharge à la borne de recharge électrique soit changée à 1 \$/heure au lieu de 2,50 \$/session.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

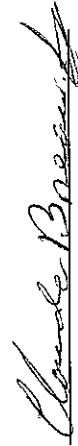
Aucune question.

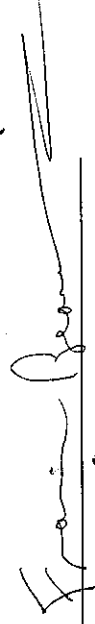
285-17 25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Claude Breault
Maire


Francine Beaulieu
Directrice générale